

Paiement par internet

SERVICE DE GARDE

Le service de paiement par internet est accessible pour le paiement des frais de garde.

Les institutions financières qui offrent le service sont les suivantes : Banque Nationale, Caisse Desjardins, Banque Laurentienne, Banque Toronto Dominion, Banque Royale, Banque Scotia, Banque de Montréal, Banque CIBC.

Voici les étapes, lors d'un premier paiement :

1. Vous devez accéder à votre compte sur le **site de votre institution financière**.
2. Saisir « Découvreurs » dans l'outil de recherche en laissant le champ *Catégorie* vide. Vous obtiendrez :
 - « Commission scolaire des Découvreurs – Service de garde » pour les Caisses Desjardins;
 - « Commission scolaire des Découvreurs (serv. garde) pour les autres institutions financières.
3. Incrire le N° de référence de 18 chiffres affiché sous vos coordonnées sur l'état de compte de votre enfant.

Parent A

Téléphone (maison):
Téléphone (travail):

N° de référence: XXX XXXXXXX XXXXXXX X

Parent B

Téléphone (maison):
Téléphone (travail):

N° de référence: XXX XXXXXXX XXXXXXX X

Si toutefois, vous aviez des problèmes à effectuer votre paiement, nous vous invitons à faire appel au service à la clientèle de votre institution bancaire.

IMPORTANT

• CLIQUEZ SUR LE BON LIEN!

Des liens existent également pour payer d'autres types de facture (ex. : taxe scolaire, transport scolaire, facture scolaire).

• ASSUREZ-VOUS D'UTILISER LE NUMÉRO DE RÉFÉRENCE CORRESPONDANT AU PARENT PAYEUR.

Si votre enfant change de service de garde en début ou en cours d'année, il est important d'utiliser le **nouveau numéro de référence** qui se trouve sur l'état de compte du nouveau service de garde.

• AUCUNE CORRECTION NE POURRA ÊTRE APPORTÉE LORS DE L'ÉMISSION DES RELEVÉS FISCAUX.

Il est de votre responsabilité de vous assurer que vous utilisez le bon numéro de référence lors du paiement électronique.